



RÉSUMÉ DES NORMES ET MODALITÉS D'ÉVALUATION À L'INTENTION DES PARENTS

TROISIÈME CYCLE / 2025-2026

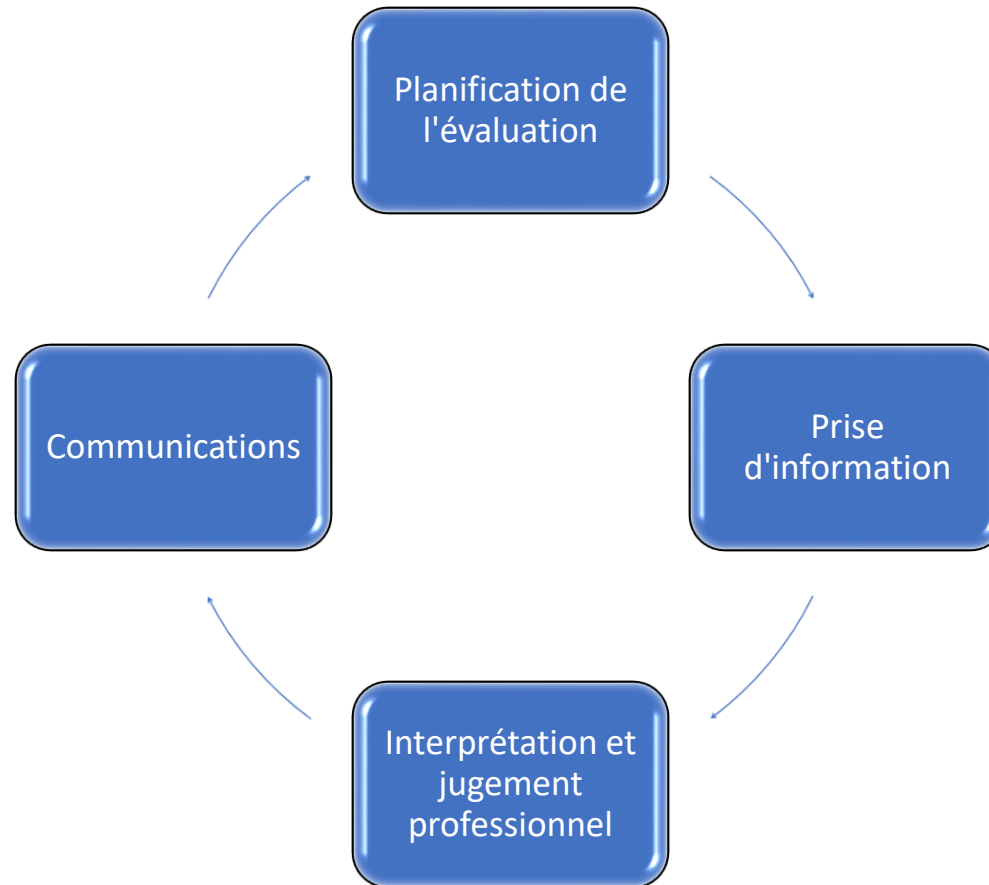
Les informations contenues dans ce document vous aideront à comprendre les résultats du bulletin de votre enfant.

Dans toutes les matières, l'évaluation se fera à l'aide des différents moyens précisés dans le document pour chaque discipline incluant celles qui sont enseignées par des spécialistes. La note qui apparaîtra au bulletin de votre enfant résultera du jugement que l'enseignant portera sur l'ensemble des tâches que votre enfant aura faites.

Au besoin, l'enseignant pourra inscrire un commentaire pour préciser le résultat en pourcentage ou donner des informations sur l'utilisation efficace de stratégies par votre enfant.

En plus des bulletins, il y aura une première communication le 15 octobre 2025. L'école utilise différents moyens de communication vous permettant de suivre le cheminement scolaire de votre enfant en fonction de ses besoins, par exemples : le dossier d'apprentissage, les rencontres de parents, l'agenda, les commentaires sur les travaux, les appels téléphoniques, les auto-évaluations, etc.

Les normes et modalités de l'école s'appuient sur le processus d'évaluation



Disciplines Compétences (Valeur accordée en %)	1^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 19 novembre 2025	2^e bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 13 mars 2026	3^e bulletin Valeur de l'étape : 60 % Date de publication : 3 juillet 2026	Moyens d'évaluation
FRANÇAIS, LANGUE D'ENSEIGNEMENT				
Lire (40 %)	Évalué	Non évalué	Évalué	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tâches variées en lecture</i> • <i>Situations d'écriture variées</i> • <i>Observations lors des périodes de lecture, d'écriture et de communications orales dans différents contextes</i>
Écrire (40 %)	Évalué	Évalué	Évalué	
Communiquer oralement (20 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	
<p>Note. À la fin de la 6e année, le MELS fournira une épreuve obligatoire en lecture et en écriture qui comptera pour 20 % du résultat final. Dates : 1 et 2 juin 2026 (lecture), 3 et 4 juin 2026 (écriture).</p>				

ANGLAIS, LANGUE SECONDE				
Interagir oralement en anglais (45 %)	Évalué	Non évalué	Évalué	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Discussions avec l'enseignant, avec un pair, en petit groupe</i> • <i>Réalisations de tâches suite aux lectures</i> • <i>Réalisations de tâches en écriture</i>
Réinvestir sa compréhension de textes lus et entendus (35 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	
Écrire des textes (20 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	

Disciplines Compétences (Valeur accordée en %)	1^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 19 novembre 2025	2^e bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 13 mars 2026	3^e bulletin Valeur de l'étape : 60 % Date de publication : 3 juillet 2026	Moyens d'évaluation
MATHÉMATIQUE				
Résoudre une situation problème (30 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Situations d'apprentissage et d'évaluation</i> • <i>Exercices variés</i> • <i>Observations dans différents contextes</i>
Utiliser un raisonnement mathématique (70 %)	Évalué	Évalué	Évalué	
Note. À la fin de la 6e année, le MELS fournira une épreuve obligatoire portant sur les deux compétences qui comptera pour 20 % du résultat final. Cette épreuve, constituée de plusieurs activités, aura lieu les 9, 10 et 11 juin 2026.				

ÉDUCATION PHYSIQUE ET À LA SANTÉ				
Agir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques	Évalué	Évalué	Évalué	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Évaluations de savoir-faire et de savoir-être en contexte d'activités physiques</i> ▪ <i>Observations en situations de jeux</i> ▪ <i>Grilles d'observations</i> ▪ <i>Autoévaluations</i>
Interagir dans divers contextes de pratiques d'activités physiques	Non évalué	Évalué	Évalué	
Adopter un mode de vie sain et actif	Évalué	Non évalué	Évalué	

Discipline (Valeur accordée en %)	1^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 19 novembre 2025	2^e bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 13 mars 2026	3^e bulletin Valeur de l'étape : 60 % Date de publication : 3 juillet 2026	Moyens d'évaluation
ARTS PLASTIQUES				
Évalué Résultat global à chaque bulletin				<ul style="list-style-type: none"> • <i>Réalisations des élèves</i> • <i>Appréciations orales et/ou écrites d'œuvres variées</i> • <i>Observations</i>
Réaliser des créations plastiques personnelles Réaliser des créations plastiques médiatiques (70 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	
Apprécier des œuvres d'arts, des objets culturels du patrimoine artistique, des images médiatiques, ses réalisations et celles de ses camarades (30 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	

ART DRAMATIQUE				
Évalué Résultat global à chaque bulletin				<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Réalisations des élèves</i> ▪ <i>Cahier d'art dramatique</i> ▪ <i>Observations</i>
Inventer des séquences dramatiques Interpréter des séquences dramatiques (70 %)	Non évalué	Évalué	Évalué	
Apprécier des œuvres théâtrales, ses réalisations et celles de ses camarades (30 %)	Non Évalué	Évalué	Évalué	

Discipline (Valeur accordée en %)	1^{er} bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 19 novembre 2025	2^e bulletin Valeur de l'étape : 20 % Date de publication : 13 mars 2026	3^e bulletin Valeur de l'étape : 60 % Date de publication : 3 juillet 2026	Moyens d'évaluation
SCIENCE ET TECHNOLOGIE				
Proposer des explications ou des solutions à des problèmes d'ordre scientifique ou technologique Mettre à profit les outils, objets et procédés de la science et de la technologie Communiquer à l'aide des langages utilisés en science et technologie	Évalué Résultat global à chaque bulletin			<ul style="list-style-type: none"> • <i>Situations d'apprentissage et d'évaluation</i> • <i>Observations</i>
GÉOGRAPHIE, HISTOIRE ET ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ				
Lire l'organisation d'une société sur son territoire Interpréter le changement dans une société sur son territoire S'ouvrir à la diversité des sociétés et de leur territoire	Évalué Résultat global à chaque bulletin			<ul style="list-style-type: none"> • <i>Situations d'apprentissage et d'évaluation</i> • <i>Observations</i>
CULTURE ET CITOYENNETÉ QUÉBÉCOISE (CCQ)				
Évalué Résultat global à chaque bulletin				<ul style="list-style-type: none"> • <i>Situations d'apprentissage et d'évaluation</i> • <i>Observations</i>
Réfléchir de façon critique sur des réalités culturelles	Non évalué	Évalué	Évalué	

Commentaires sur les apprentissages

Dans chacune des disciplines, un espace est prévu dans les bulletins pour communiquer, au besoin, des commentaires liés aux forces, aux défis ainsi qu'aux progrès de votre enfant.

Autres commentaires

Les compétences transversales suivantes seront évaluées au 3e bulletin :

- Travailler en équipe (5^e année)
- Exercer son jugement critique (6^e année)

Précision

Si des changements importants sont apportés en cours d'année à ce qui est prévu en matière d'évaluation des apprentissages de votre enfant, nous vous en informerons.

Procédure pour une demande de révision de notes :

La révision du résultat d'un élève consiste à examiner de nouveau ce résultat. Il ne s'agit pas d'une reprise d'examen pour l'élève. La révision peut mener au maintien, à la majoration ou à la diminution du résultat initial. Le résultat obtenu à la suite d'une demande de révision est définitif.

La révision peut viser :

- Le résultat d'une évaluation ou d'une partie d'une évaluation;
- Le résultat constitué de plusieurs évaluations, notamment pour une note inscrite au bulletin pour une étape, une compétence.

La demande de révision concernant un résultat constitué de plusieurs évaluations ne peut viser que les évaluations de la plus récente étape terminée et uniquement les évaluations ou les parties d'évaluations n'ayant pas déjà fait l'objet d'une demande.

Étape 1 : Les parents complètent le formulaire de demande de révision de résultats. Les [formulaire](#)s requis sont mis à la disposition des parents en format papier au secrétariat de l'école et sur le site WEB de l'école dans la section Informations générales. : La demande doit être soumise dans les 10 jours ouvrables de la connaissance du résultat. Les demandes ne peuvent être soumises après le 15 juillet.

Étape 2 : Révision du résultat par l'enseignant. L'enseignant exerce son jugement professionnel en analysant et interprétant toutes les preuves d'apprentissages recueillies. Il s'appuie sur les normes et modalités de son école. Il communique à la direction si le résultat sera maintenu, majoré ou diminué ainsi que les motifs.

Étape 3 : La direction communique la décision définitive et les motifs par écrit aux parents.

Étape 4 : La Direction procède au traitement des résultats. Les modifications nécessaires seront apportées au dossier de l'élève et un nouveau bulletin sera émis dans le cas d'une majoration ou d'une diminution du résultat initial.

Procédure pour la révision d'un résultat

